



N° DE DOSSIER 00123456	N° DE RÉFÉRENCE 0417 8000 0006 1234 0114	DATE DE FACTURE AN MS JR 2018-07-13	PÉRIODE DU AN MS JR AU AN MS JR 2018-07-01 2019-06-30
PROPRIÉTAIRE(S) 72339 40 1FTEST NOM DU PROPRIÉTAIRE 123 DE LA RUE NOM DE LA VILLE, QUEBEC A1A 0A0		N° MATRICULE 79999-9999-99-9999-00000000	
CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE N° D'HYPOTHÈQUE :		EMPLACEMENT DE LA PROPRIÉTÉ 123 DE LA RUE MUNICIPALITÉ, QUEBEC	
RÔLE		CADASTRE(S) / SUBDIVISION(S) 1237178	
PRÉCÉDENT (2015-2017) VALEUR AU RÔLE 250 100 FACTEUR UNIFORMISATION 1,0000 VALEUR UNIFORMISÉE 250 100	COURANT (2018-2020) VALEUR AU RÔLE 250 100 FACTEUR UNIFORMISATION 1,0200 VALEUR UNIFORMISÉE 255 102	VALEUR AJUSTÉE EXEMPTÉE 2018 226 768 FACTEUR DES NEUTRES X 1,0000 VALEUR IMPOSABLE 226 768	
VALEURS AJUSTÉES 2018 EXEMPTION 2018 2019 2020 251 768 25 000 253 434 255 102		DESCRIPTION TAXE ANNUELLE VALEUR IMPOSABLE 226 768 TAUX /100 \$ 0,10540 MONTANT IMPOSÉ 239,01	
MESSAGES LE SERVICE DE LA TAXATION SCOLAIRE NE PERÇOIT <b>AUCUN PAIEMENT À SES BUREAUX</b> . AUCUN RAPPEL N'EST ENVOYÉ. CETTE FACTURE NE TIEN PAS COMPTE DES PAIEMENTS REÇUS APRÈS LE XX JUIN 2018 FERMETURE ESTIVALE DU COMPTOIR DU SERVICE DE LA TAXATION : DU AU UN SUPPORT TÉLÉPHONIQUE SERA DISPONIBLE LA SEMAINE DU VOUS POUVEZ NOUS JOINDRE : PAR COURRIEL À : <a href="mailto:taxation@csrdn.qc.ca">taxation@csrdn.qc.ca</a> , AU 450-438-3131 OU CONSULTER NOTRE SITE AU <a href="http://www.csrdn.qc.ca">www.csrdn.qc.ca</a> « SECTION À PROPOS \ TAXE SCOLAIRE ».		SOUS-TOTAL 239,01	
Voir les modalités de paiements au verso		Saldes dus Frais Capital Intérêts Total 2018-2019 0,00 239,01 0,00 239,01	
		ÉCHÉANCE AN MS JR MONTANT DU VERSEMENT TOTAL À PAYER 2018-08-14 239,01 239,01	
		(2017-2018 - Taux net / 100\$ 0,31105 ) Montant de l'exemption : 26,35 \$ en 2018 Taux d'intérêt : 18,00% - Ce taux d'intérêt peut être modifié sans préavis	

**A** N° DE RÉFÉRENCE  
0417 8000 0006 1234 0114

No de référence 20 positions: à utiliser pour le paiement par internet , guichet bancaire et par téléphone.

**B** VALEURS AJUSTÉES  
2018 EXEMPTION 2018  
251 768 25 000  
**1** **2**

La valeur ajustée est la valeur après étalement de la variation de la valeur au rôle découlant de l'entrée en vigueur du nouveau rôle d'une municipalité . En fait, la différence entre la valeur du nouveau rôle et le rôle précédent est répartie sur 3 ans. À partir de la valeur du rôle précédent nous y ajoutons une part égale de cette différence calculée. Dans notre cas le montant de la valeur ajustées inscrite sur la facture est de 251 768\$.

Exemple: Immeuble dont la valeur augmente de 30 000\$ en 2018.

Valeur de l'immeuble	Valeur au rôle	Période de facturation	Étalement	Valeur ajustée
Valeur au rôle précédent	100 000 \$	2018-2019	1/3 de la variation	110 000 \$
Valeur au rôle courant	130 000 \$	2019-2020	2/3 de la variation	120 000 \$
Variation	30 000 \$	2020-2021	3/3 de la variation	130 000 \$

L'exemption 2018 permet une réduction des premiers 25 000\$ de la valeur taxable de l'immeuble .

**C** VALEUR AJUSTÉE EXEMPTÉE 2018 226 768 **3**

La valeur ajustée exemptée, soit 226 768\$ est le résultat de la valeur ajustée de l'immeuble moins le montant de l'exemption. (information inscrite au point **B**)

Moins	Valeur ajustée <b>1</b>	251 768 \$
	Exemption 2018 <b>2</b>	25 000 \$
	Valeur ajustée exemptée <b>3</b>	<u>226 768 \$</u>

**D** TAUX /100 \$  
0,10540

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, soit pour l'année scolaire 2018-2019, le taux de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord s'établit donc à 0,1054 \$ par 100 \$ d'évaluation comparativement à 0,31105 \$ pour l'année 2017-2018. Cela représente une baisse du taux de taxation de 0,20565 \$ soit de plus de 66 %.